



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°78-2023

OBJET :

Création d'un poste
d'écrivain public dans le
cadre du dispositif
adulte-relais

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-78_2023-DE

S²LO

MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKÉ MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentées : Mesdames,

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

Etaient absents : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais

Vu le Code du travail notamment les articles L 5134-100 à L5134-109 et D5134-145 à D5134-160.

Vu le décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 modifiant l'article 1 du décret n° 2013-54 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais,

Vu la convention de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.

Afin d'accompagner les habitants en matière d'accès aux droits et représenter un trait d'union entre les citoyens et les acteurs publics et privés, il est proposé la création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais.

Le contrat adultes-relais permet ainsi à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité. Leur plus-value réside dans leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à toucher les personnes isolées et « invisibles » par une démarche d'aller vers, et leur position de tiers extérieur neutre leur permettant de renouer la communication entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

Les bénéficiaires :

- Doivent être âgés de 26 ans au moins ;
- Être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé (pec-cae ou contrat d'avenir) qui devra être rompu ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.

Les employeurs potentiels sont notamment les collectivités territoriales.

La création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais fait l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État

Le poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais sera rattaché au service de la politique de la ville. Il sera destiné à exercer une fonction de médiation entre les populations et les services publics et institutionnels.

Il devra notamment :

- Assurer le travail de rédaction commandé par le(s) habitant(s)
- Animer des ateliers d'écriture
- Aider à la compréhension des textes de différentes natures (juridiques, administratifs...) ou réaliser leur traduction si possible et si nécessaire
- Rediriger les habitants vers des professionnels compétents le cas échéant
- Promouvoir au sein du quartier ses services, et orienter le public vers les acteurs compétents du territoire

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais, pour une durée de 12 mois à 35 heures ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 12 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-78_2023-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais, pour une durée de 12 mois à 35 heures.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 12.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

Le Maire

Acte signé le 25 mai 2023

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr